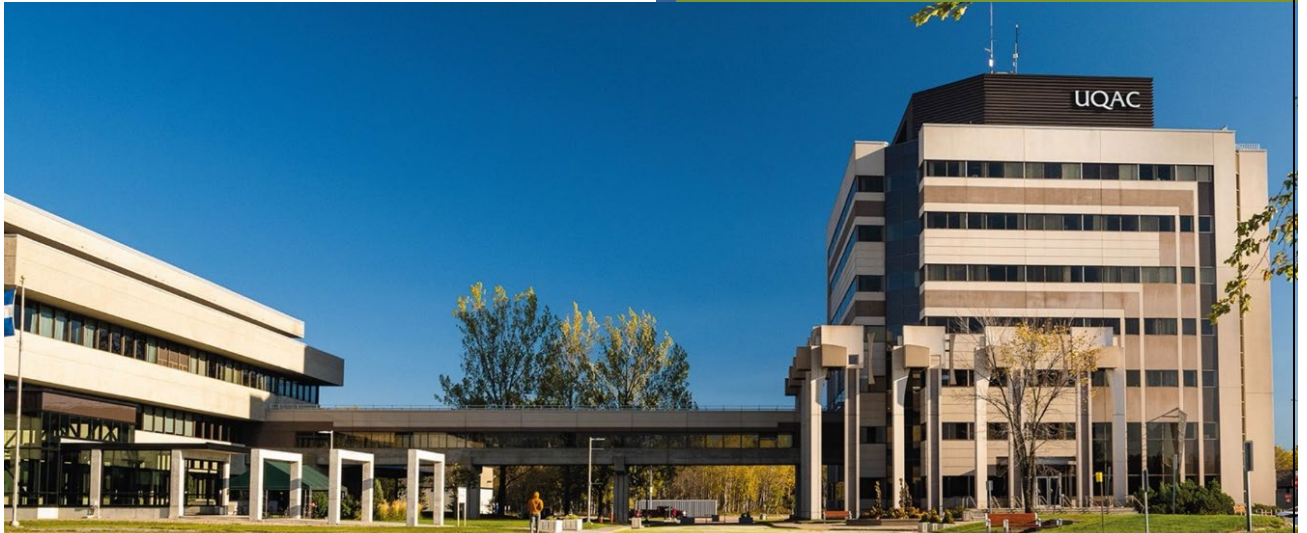


Guide de présentation du portfolio Reconnaissance du Stage I (4SVS313)



UQAC | Université du Québec
à Chicoutimi

Baccalauréat en travail social

Unité d'enseignement en travail social
Université du Québec à Chicoutimi

Document révisé en mai 2026
par Annie Dumont, Ph. D., et Sandra Juneau,
Ph. D. professeures responsables de la
formation pratique

1. Mise en contexte

L'expérience professionnelle acquise sur le marché du travail peut justifier une demande d'équivalence dans notre programme pour le stage I (4SVS313). Cette demande d'équivalence peut être demandée lorsque l'étudiant a réalisé 8 cours et détient une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3,0/4,3.

Il faut noter toutefois qu'aucune équivalence ne sera jamais accordée pour le stage II (4SVS315) et cela, peu importe l'expérience professionnelle. En effet, les objectifs du stage II doivent permettre de vérifier systématiquement les acquis du stage I ou de l'expérience de travail (si le stage est crédité), d'approfondir et de consolider les éléments insatisfaisants, de développer ses capacités d'analyse face à ses interventions.

Une expérience professionnelle peut être reconnue en équivalence pour le stage I (4SVS313), s'il s'agit d'une expérience ayant eu lieu dans le champ du travail social. Pour l'étudiant.e admis.e sur la base **Études collégiales (DEC)** ou la base **Études universitaires**, **cette expérience doit être de trois ans cumulatifs** équivalant à **4 800 heures** (dont un minimum de trois mois à plein temps). L'étudiant.e admis.e sur la base **Préparation suffisante** devra, pour sa part, avoir un **minimum de 5 ans d'expérience équivalant à 8 000 heures** (minimum de 6 mois à temps plein, dont 3 mois dans le même organisme).

Le nombre d'heures requis doit avoir été atteint au moment du dépôt de la demande de reconnaissance. Aucune demande ne sera analysée si cette condition n'est pas rencontrée.

Pour être recevable, cette expérience doit répondre aux critères suivants :

- ◆ Elle doit consister dans une pratique systématique d'intervention sociale auprès des individus, de petits groupes et des communautés, réalisée dans des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux, dans des organismes communautaires, dans les maisons d'enseignement ou dans des associations syndicales;
- ◆ Elle doit avoir permis d'appliquer le processus global d'intervention sociale, tel que défini dans les objectifs des stages en travail social;
- ◆ Elle doit avoir fait l'objet d'un encadrement dynamique permettant l'acquisition de connaissances en rapport avec l'intervention sociale et l'analyse critique de l'intervention;
- ◆ Elle doit être formellement attestée par le milieu d'intervention, moyennant une lettre portant l'en-tête de cet organisme (**partie A**).

En se référant aux objectifs du stage I, l'étudiant.e devra démontrer clairement en quoi son expérience lui a permis d'acquérir les savoirs prévus (**partie B**) et spécifier dans quelle mesure son intervention s'est déroulée.

2. Procédure de reconnaissance des acquis

a) Dates limites pour le dépôt :

- ◆ Stages débutant à l'automne : **1^{er} mars**
- ◆ Stages débutant à l'hiver : **1^{er} mai**

b) Lieu de dépôt : Tous les documents doivent être numérisés et acheminés par courriel au Bureau du registraire (BDR) à l'adresse rac@ugac.ca et à l'adresse stagests@ugac.ca (en copie conforme). Le dossier sera ensuite transmis au ou à la professeure responsable de la formation pratique qui se chargera de son évaluation.

c) Évaluation du portfolio : À la suite de l'évaluation du portfolio, le ou la professeur.e responsable de la formation pratique émettra, par écrit, l'une des recommandations suivantes :

- ◆ **Le dossier est inadmissible** : L'étudiant.e ne répond pas aux critères exigés en ce qui a trait :
a) au nombre de cours et à la moyenne exigée ou encore **b)** au nombre d'heures requis pour effectuer une demande de reconnaissance. Le portfolio ne sera pas évalué à ce stade. Il pourra toutefois être soumis de nouveau lorsque l'étudiant.e répondra aux critères d'admissibilité ;
- ◆ **Le dossier est complet**. La reconnaissance d'acquis est immédiatement accordée puisque :
a) l'étudiant.e a complété 8 cours et maintenu une moyenne de 3,0/4,3 et **b)** tous les documents ont été remis et répondent aux attentes de l'Unité d'enseignement en travail social (UETS). L'étudiant.e et le BDR sont avisés de la décision ;
- ◆ **Le dossier est incomplet** pour des motifs qui peuvent concerner :
a) le nombre d'heures exigées ou **b)** l'absence de lettre de l'employeur ou encore **c)** la qualité du portfolio. Lorsque le dossier est incomplet, le ou la professeure responsable de la formation pratique communique avec l'étudiant.e pour l'aviser des documents manquants à fournir. Notez que les demandes de bonification au niveau du contenu sont fréquentes lors de la première analyse. À la suite de la réception de la version corrigée ou bonifiée, le processus d'évaluation pourra être complété;
- ◆ **Le dossier est refusé** : L'étudiant.e répond aux critères d'admissibilité et a présenté les documents requis, mais le portfolio ne permet pas de démontrer que l'étudiant.e possède les acquis du stage I en travail social.

d) Délai d'analyse et de réponse : À moins de circonstances particulières, la priorisation pour l'analyse des portfolios s'effectue d'abord en fonction du trimestre de stage prévu, puis de la date de réception de ceux-ci. De plus, le délai de réponse peut varier en fonction des ressources disponibles et du nombre de demandes reçues.

3. Documents à transmettre

Afin de vous prévaloir d'une reconnaissance des acquis, vous devez transmettre une copie numérisée de l'ensemble des documents suivants au Bureau du registraire (BDR) de l'UQAC, à l'adresse rac@uqac.ca et à l'adresse stagests@uqac.ca (en copie conforme).

- 1) Le formulaire de demande de reconnaissance des acquis. Le formulaire est disponible à l'adresse suivante : https://www.uqac.ca/rac/wp-content/uploads/2026/01/Formulaire_RAC.pdf

Indiquer le cours demandé **dans la section 2 du formulaire** (Acquis extrascolaires) et indiquer les informations suivantes dans les colonnes correspondantes :

- ◆ Titre d'emploi ou de l'activité : Votre titre d'emploi menant à la demande de reconnaissance d'acquis (ex : TTS, TES, etc.);
 - ◆ Employeur : Nom de l'employeur où l'expérience a été acquise;
 - ◆ Sigle du cours : 4SVS313;
 - ◆ Titre du cours : Stage I;
 - ◆ Crédits : 12;
 - ◆ Motif de la demande : 1 (Connaissances et compétences acquises par expérience professionnelle).
- 2) La partie A : devant être complétée par le ou les employeurs concernés selon les normes spécifiées au point 4.
 - 3) La partie B : devant être élaborée par l'étudiant.e.

Note : Nous vous invitons à conserver une copie de tout ce qui aura été transmis au BDR.

4. Lignes directrices pour l'élaboration de la PARTIE A

La partie A vise à démontrer que l'étudiant.e a, dans le cadre de sa pratique professionnelle, atteint les 4 800 heures ou les 8 000 heures exigées par le processus de reconnaissance des acquis. Pour ce faire, l'étudiant.e doit obtenir, du ou des employeur(e)s concerné(e)s, des lettres d'attestation d'expérience professionnelle.

Cette ou ces lettres doivent comprendre les informations suivantes :

- ◆ Nom de l'étudiant.e;
- ◆ Titre du poste occupé;
- ◆ Durée de l'emploi (date de début / date de fin / nombre d'heures au total);
- ◆ Description des principales tâches effectuées;
- ◆ Type d'encadrement offert à l'étudiant.e en cours d'emploi (s'il y a lieu);
- ◆ Évaluation de l'étudiant.e en cours d'emploi (s'il y a lieu);
- ◆ Nom et coordonnées de l'employeur (incluant une signature).

5. Lignes directrices pour l'élaboration de la PARTIE B

Dans un document écrit d'une longueur maximale de 25 pages, vous devez effectuer la démonstration à l'effet que vous avez atteint, dans le cadre de votre expérience professionnelle, les objectifs du **stage I (4SVS313)** en travail social.

Important : afin d'assurer la confidentialité des personnes, veuillez enlever toutes les informations qui pourraient permettre de les identifier sur les documents que vous transmettez avec votre portfolio (ex. nom, adresse, numéro d'assurance maladie).

Les items à développer

1) Initiation aux méthodes d'intervention individuelle, de groupe et collective (1 page)

- a) Décrivez votre expérience professionnelle au regard des trois méthodes d'intervention en travail social¹ (individuel, petits groupes et collectif).
- b) Indiquez la majeure dans laquelle vous souhaitez faire reconnaître votre stage I (4SVS313) :
 - a. Intervention individuelle et auprès des petits groupes;
 - b. Intervention collective.²

2) La connaissance du contexte organisationnel du milieu d'intervention³ (2-3 pages)

- a) Historique :
 - a. Mission ;
 - b. Besoins de la population visée ;
 - c. Services offerts.
- b) Situez le programme dans lequel vous travaillez.
- c) Décrire le fonctionnement interne de l'organisme :
 - a. Politiques, procédures ;
 - b. Organigramme ;
 - c. Trajectoires des demandes.
- d) Situez votre rôle et identifiez les rôles, les fonctions et les tâches des travailleurs sociaux et travailleuses sociales en fonction.

3) La connaissance du contexte communautaire et sociopolitique du milieu d'intervention (3-4 pages)

- a) Décrivez les déterminants sociaux de la santé de la communauté desservie par l'organisme;
- b) Identifiez les principales ressources communautaires partenaires du milieu;
- c) Décrivez 2 exemples de collaboration avec des organismes;
- d) Décrivez une politique sociale, une loi, un plan d'action desservant la population en lien avec votre milieu (voir la page 8 de ce document).

¹ Il est fort probable que vous n'ayez pas pu expérimenter les trois méthodes au cours de votre pratique professionnelle. Si c'est le cas, veuillez le spécifier pour la ou les méthodes en question.

² Veuillez prendre note que votre stage II (4SVS315) devra être réalisé en continuité avec la majeure pour laquelle le stage I a été reconnu. Aussi, les points 4, 5, 6 et 7 de votre portfolio devront être développés en lien avec cette majeure d'intervention.

³ Nous vous demandons de travailler les points 2 et 3 de votre portfolio à la lumière de votre expérience de travail la plus pertinente et significative.

4) Approche en intervention sociale personnelle ou approche collective (1 à 2 pages)

- a) Décrire une approche d'intervention sociale personnelle ou collective que vous utilisez dans votre travail;
- b) Faites des liens entre l'approche utilisée et la pratique (donner un exemple de son application).

L'élaboration des parties -5-6-7-8 du portfolio s'effectue à partir d'une situation rencontrée en intervention individuelle ou en intervention collective.

5) Démonstration de votre capacité à produire une évaluation de la situation

Option A : Évaluation du fonctionnement social

Mettre un exemple d'évaluation du fonctionnement social réalisée dans le cadre de votre travail. Cette évaluation doit tenir compte des normes en vigueur (OTSTCFQ). Nous vous invitons à consulter le lien suivant pour les obtenir :

http://www.ugac.ca/departements/travail_social/stages/documents/annexe_5b.pdf

Option B : Analyse des besoins d'une communauté

Mettre un exemple d'analyse des besoins d'une communauté réalisée dans le cadre de votre travail. Cette analyse doit comprendre les éléments indiqués ci-dessous :

- Identification des besoins qui justifiaient la mise en œuvre d'une intervention collective;
- But visé par le projet collectif;
- Objectifs spécifiques;
- Population ou groupes desservis;
- Description de la problématique sociale visée ou concernée;
- Recenser les organismes et les acteurs clés concernées par cette problématique;
- La problématique sociale (la signification ou perception commune) par l'ensemble des partenaires;
- Approche(s) privilégiée(s) pour la planification du plan d'action;
- Plan d'action (les stratégies utilisées, conditions pour atteindre les objectifs, les éléments facilitants, les difficultés surmontées, les moments cruciaux dans l'intervention, les alliances construites);
- Les principales étapes de réalisation du projet collectif;
- Évaluation des résultats et des retombées du projet collectif pour les individus, les groupes, la communauté et l'établissement ou l'organisme;
- Réorientation ou fin du projet collectif.

6) Élaborer un plan d'intervention ou un plan d'action (1 page)

Selon l'option choisie au point 4, veuillez mettre un exemple de plan d'intervention individuelle ou de plan d'action en intervention collective.

Quelle que soit l'option, veuillez décrire le processus ayant mené à l'élaboration du plan dans un texte de **1 page**. Le plan d'action doit inclure l'objectif général ou le but de l'intervention, un ou plusieurs objectifs spécifiques, les moyens et les indicateurs de mesure.

7) Réaliser un plan d'intervention ou un plan d'action

Démontrez, sous forme de notes d'évolution (2), les principales étapes de votre processus d'intervention individuelle ou collective. Les notes d'évolutions doivent être présentées selon la méthode SOAP ou la méthode par rubriques (voir les exemples).

8) Évaluer les résultats de son intervention

Option A : Mettre un exemple de plan d'intervention ou de plan d'action révisé.

Option B : Mettre une note de fermeture ou de transfert de dossier.

Quelle que soit l'option, assurez-vous de démontrer le degré d'atteinte des objectifs du plan.

9) Compétences transversales

- a) Utilisation du langage usuel de la profession dans la présentation de son portfolio.
- b) Présentation des documents dans un français écrit adéquat.

10) Agir avec professionnalisme (3 ou 4 pages)

- a) Sous forme de tableau ou de grille, comparez vos propres valeurs, les valeurs de la profession et celles de l'organisme selon des situations vécues dans le milieu;
- b) Identifier une situation qui représente un enjeu éthique et déontologique dans votre pratique professionnelle et précisez en quoi celle-ci est un enjeu;
- c) Définissez votre identité professionnelle en tant que futur.e travailleur social ou travailleuse sociale;
- d) Tableau synthèse du développement professionnel et personnel.

11) Compléter sous la forme d'un tableau synthèse :

- 1) Un portrait de vos compétences professionnelles (forces et limites) acquises jusqu'à maintenant en lien avec les quatre savoirs :
 - a. Aux savoirs;
 - b. Au savoir-faire;
 - c. Au savoir-être;
 - d. Au savoir-dire en travail social.
- 2) Ce que vous souhaitez consolider et développer dans votre stage II en lien avec les quatre savoirs :
 - a. Aux savoirs;
 - b. Au savoir-faire;
 - c. Au savoir-être;
 - d. Au savoir-dire en travail social.

Politique sociale

(par Louise Carignan, juin 2011)

Une politique sociale est composée de différentes actions mises en œuvre pour augmenter le bien-être global de la société et assurer les droits sociaux des citoyens : droit au travail, à la santé, à la sécurité matérielle. On peut distinguer différentes catégories de politiques :

1. Les **politiques sociales globales** visent à garantir collectivement une forme de sécurité contre les risques sociaux liés à la maladie, à l'invalidité, à la vieillesse, à l'absence de travail ou à des revenus insuffisants (Sécurité sociale, revenu minimum garanti, assurance chômage). Par ces politiques, il s'agit de « garantir à chaque citoyen qu'en toute circonstance il sera à même d'assurer dans des conditions convenables sa subsistance et celle des personnes à sa charge ».
2. Les **politiques sectorielles** sont celles établies par secteur d'activités : politique de la santé mentale, du logement, décrochage scolaire, etc.
3. Les **politiques catégorielles** sont celles établies par catégorie de personnes : politique de l'enfance, de l'adolescence, de la vieillesse, des personnes immigrantes, victimes de violence, etc.
4. Les **politiques transversales** sont celles qui peuvent croiser, concerner les secteurs et les catégories : la politique de la pauvreté, de l'exclusion sociale, l'égalité des personnes, la non-discrimination, etc.

Une politique sociale est un ensemble d'actions, de mesures qui ont pour but d'assurer une protection sociale aux individus de la société lors de situations de vulnérabilité, de danger ou encore de risques sociaux. Une politique sociale a pour fonction de réglementer et de résoudre le problème social en faveur du bien commun des individus de la société. L'État (gouvernement fédéral, provincial et municipal) a une responsabilité, une obligation légale et morale à l'égard des citoyens aux prises avec ce problème social.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants : www.canlii.org/fr/, www.gouv.qc.ca ou www.canada.gc.ca pour connaître l'ensemble des lois, des politiques et des règlements en vigueur.

6. Modèles et canevas d'outils

6.1 Canevas du rapport d'évaluation du fonctionnement social

Nom, prénom de la cliente :

DDN :

Date de rédaction du rapport:

Identification

Demande et contexte d'évaluation

Sources d'informations

Situation actuelle

Besoins

Caractéristiques de la personne

Caractéristiques de l'environnement

Analyse et synthèse

Opinion et recommandations

Signature de la travailleuse sociale

6.2 Canevas de plan d'intervention

Nom, prénom : _____

DDN : _____

But visé par l'intervention : Ce que l'on veut changer dans le cadre du processus d'intervention.				
Cible de l'intervention Identification de la ou les cibles d'intervention pour chaque objectif spécifique si différent.	Objectifs spécifiques Traduction claire, précise et mesurable du changement, de l'apprentissage ou du comportement attendu suite à l'intervention.	Moyens et/ou stratégies d'intervention Actions à poser pour atteindre les objectifs spécifiques.	Indicateurs de mesure du changement Attitudes, comportements, changements observables et mesurables.	Échéancier Temps requis pour réaliser les objectifs.

Signature du client

Signature du professionnel

Date de la signature : _____

Révision prévue le : _____

6.3 Canevas de sommaire de fermeture du dossier

Identification du client : _____

No de dossier : _____

Date de la fermeture : _____

Rappel de la situation problème et de ses répercussions sur le fonctionnement social

Nombre de rencontres et principales interventions réalisées

Degré d'atteinte des objectifs décrits dans le plan d'intervention

Bonne amélioration ☐ Légère amélioration ☐ Situation inchangée ☐

Analyse des facteurs qui ont contribué à la résolution ou au maintien de la situation problème

Motif(s) de la fermeture et recommandations (si nécessaire)

Atteinte des objectifs ☐ Abandon ☐ Référence ☐

Autre: _____

Signature du professionnel

6.4 Canevas de plan d'intervention (majeure en intervention collective)

Problème ou besoin à l'origine de l'intervention					
La stratégie					
1. Les conditions à réussir pour atteindre les objectifs : 2. Les éléments facilitants à considérer : 3. Les difficultés prévisibles, les points faibles à surveiller : 4. Les moments cruciaux dans l'intervention : 5. Les alliances à construire :					
L'intervention et l'évaluation					
Objectif général :					
Objectif spécifique (action)	Moyen	Indicateur de résultat	Responsable	Échéancier	Résultat